



**Mesdames et Messieurs les parlementaires
ne posez pas un lapin avec le projet de loi « Florange »
Le projet de loi « Florange » devrait être une première pierre
pour imposer une reconquête de l'emploi industriel**

L'espace législatif de la République possède encore le pouvoir de promulguer des lois qui assurent la défense et la promotion de l'industrie avec ses emplois. François HOLLANDE se rend à Florange, ce jeudi 26 septembre. Le Président de la République et les parlementaires mesurent-ils le niveau d'amertume et de colère des salariés face aux promesses non tenues ?

L'ambition d'encherir le prix du licenciement dans les entreprises de plus 1000 salariés nous paraît bien modeste au regard des besoins constatés dans nos secteurs industriels. 20 fois le Smic mensuel par emploi supprimé, voilà qui ne dissuadera aucun groupe transnational !

Les salariés ont besoin d'une loi contraignante. Un dirigeant patronal de site industriel voulant soudain vider les lieux (ce qui est inacceptable) devrait alors laisser la clé de l'usine, son carnet de commande, le potentiel et les savoirs faire et même les aides dont il a bénéficié durant des années.

De plus, les salariés ont besoin d'un appui juridique avec des droits nouveaux. Par exemple, le comité d'entreprise doit disposer du droit de bloquer les licenciements prononcés au nom de l'abandon du site. Les salariés ont également besoin d'une cour de justice à laquelle se référer, et non un tribunal consulaire, dit de commerce, qui ne traite que du transfert des titres de propriété.

Le gouvernement et le parlement ne doit pas céder au chantage selon lequel toute autre mesure que la réduction du « prix du travail » serait condamnable au regard de la compétitivité, argument érigé en impératif catégorique. Nos communes méritent-elle que des friches industrielles, comme à Florange ou à Aulnay? Les français attendent autre chose que ce vaste gâchis industriel.

L'ambition industrielle est aussi du ressort des élus. Elle ne saurait être soluble dans des opérations de communication à courte vue.

La période qui vient de s'écouler renforce l'idée qu'un secteur industriel à capitaux publics est un atout essentiel pour un pays, voire à l'échelle de plusieurs pays. La FTM et la Filpac CGT revendiquent un secteur industriel à capitaux publics au regard des 200 milliards d'euros distribués aux groupes qui ne sont que des aubaines pour les actionnaires et les marchés financiers.

C'est dans cet objectif qu'une véritable loi « Florange » doit permettre la réquisition par l'Etat (voire par plusieurs Etats ou par une collectivité territoriale) des établissements ou entreprises menacés de fermeture. Sous des formes nouvelles de réappropriation collective et publique des choix stratégiques sont nécessaires.

L'avenir de l'industrie en France et en Europe nécessite plus de démocratie sociale et de courage politique.